



SICOTRAL

11 rue de l'église

88 260 Lerrain

Tél : 03/29/07/53/18

Fax : 03/29/05/29/56

Mail : contact.sicotral@wanadoo.fr

Ouverture au public

Du lundi au Jeudi de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 16h30.

Le vendredi de 8h30 à 12h00.

La redevance incitative au poids d'OMR

Sa mise en place

Son contexte

Ses résultats

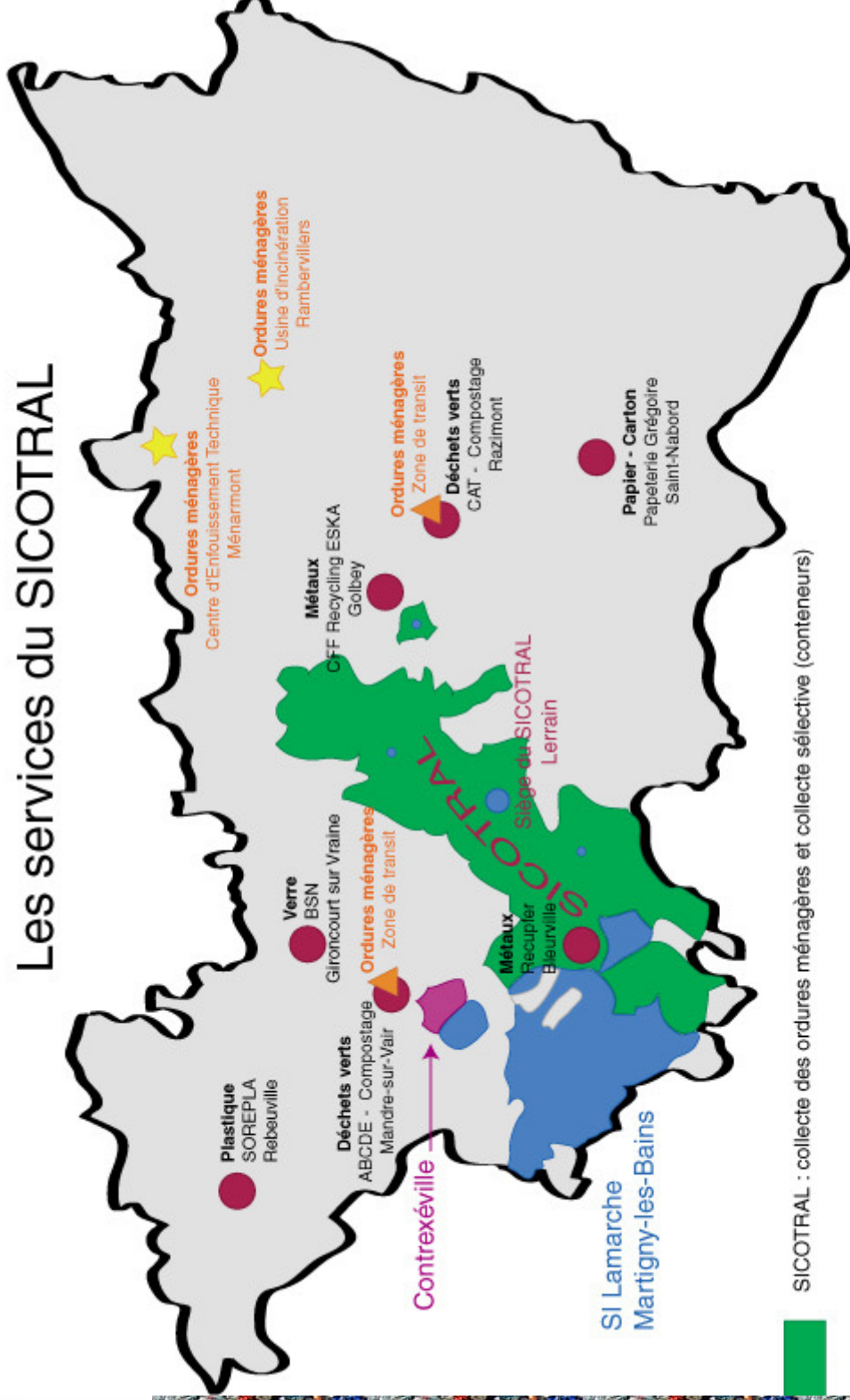


Si t'as tout compris tu tries - valorises et réduis tes déchets !

Daniel AUDINOT

Vice Président du SICOTRAL

Les services du SICOTRAL





SICOTRAL



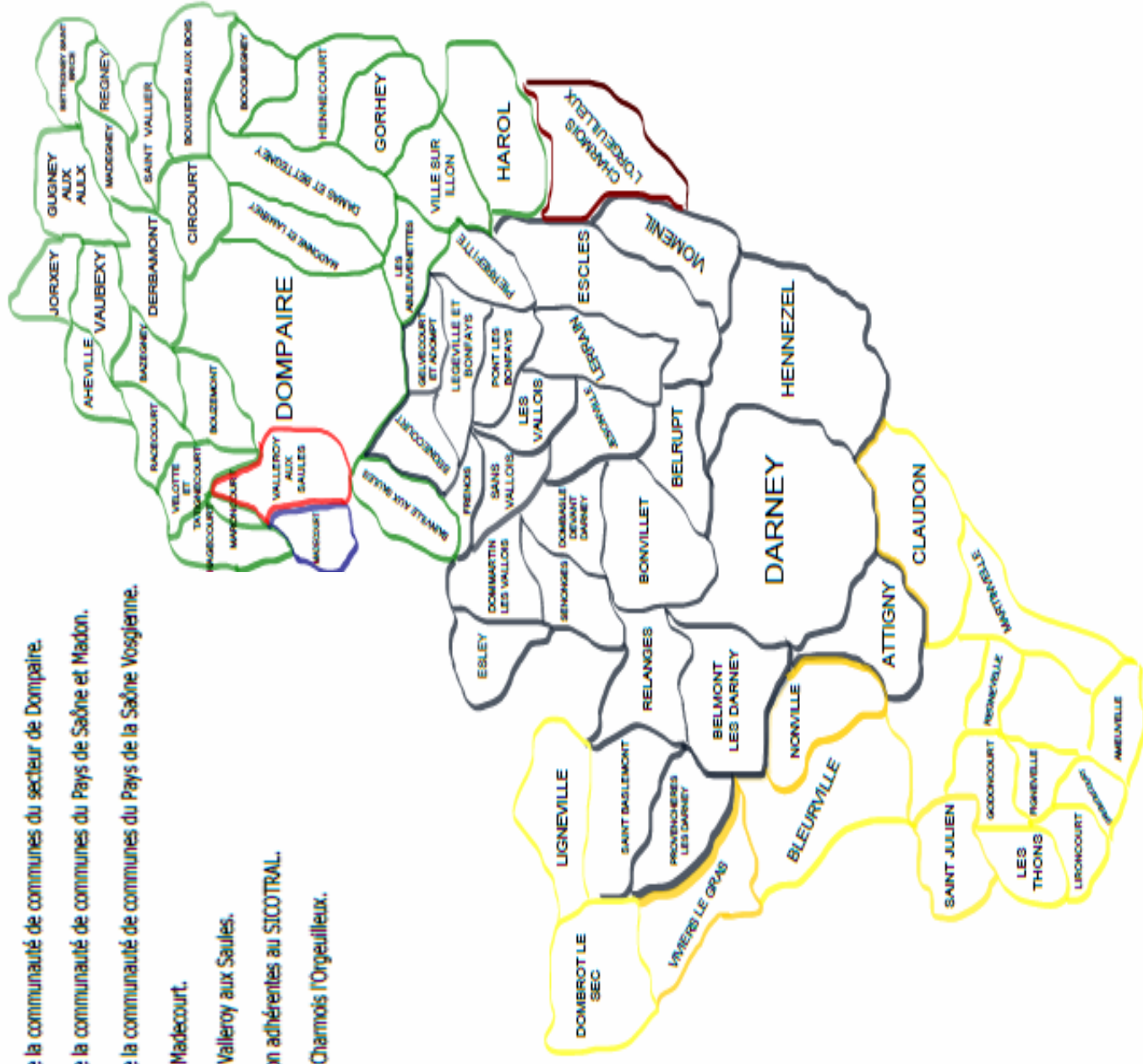
Pourquoi ?

Les étapes

Les actions

Les résultats

- Communes de la communauté de communes du secteur de Dompaire.
- Communes de la communauté de communes du Pays de Saône et Madon.
- Communes de la communauté de communes du Pays de la Saône Vosgienne.
- Commune de Madecourt.
- Commune de Valleroy aux Saules.
- Communes non adhérentes au SICOTRAL.
- Commune de Charmois l'Orgeuilieux.



LE SICOTRAL en 2009

67 communes

Population municipale :
12 584 hab

Population totale :
12 996 hab

Au 31 oct 2009,

6 631 Producteurs
dont 5 596 ménages



PRODUCTEURS DE DECHETS en 2009

MENAGES	5 596
SECONDAIRES	481
ADMINISTRATIONS	192
ARTISANS	173
COMMERCANTS	82
GITES / Chambres d'hôtes	33
LIBERAUX	23
AUTRES	18
ASSOCIATIONS	16
AGRICULTEURS	11
BANQUES	4
CAMPINGS	2
TOTAL	6 631

Parmi les **AUTRES** :

3 maisons de retraite de 80 résidents chacune.

1 IFPRO

1 CAT horticole

1 MAS

1 IME

Deux intermarchés



1. Pourquoi la redevance au poids

1. Les matériels et le logiciel

1. La facturation

1. Les étapes

1. Les actions

1. Les résultats



1- OBJECTIFS :

- Préserver l'environnement, les matériaux et l'énergie
 - Freiner l'augmentation de la redevance
 - Récompenser ceux qui font des efforts de réduction et tri
- Valorisation maximum



SICOTRAL



2 – LE CAMION d'OMR

3 camions

6 813 bacs

411 CAV

2 déchèteries





La redevance incitative au poids

Comme vous le savez, depuis le 1er Janvier 2009, le SICOTRAL a adopté le système de redevance incitative, voici son fonctionnement :

- 1) Identification : Chaque bac est équipé d'une puce qui permet lors de son ramassage d'identifier son propriétaire.
- 2) Pesée : Les bacs sont pesés de manière automatique lors du levage avant et après avoir été vidés afin d'effectuer la tare.
- 3) Gestion des informations : Le système informatique du camion associe à chaque ménage le poids d'ordures ramassées.
- 4) Traitement des données : Celles-ci sont rassemblées et communiquées avec la facturation.





Deux autres camions avec grue et ampliroll





SICOTRAL



	BACS	
140L		1436
180L		3316
240L		1515
340L		415
4 ROUES		131

6 813

7 000 équivalents parts fixes

Arrivées et départs en cours d'année



18/11/2009	CAV
Verre	121
Papier/carton	103
Plastique	96
Métaux	91

411



La déchèterie de Dompain





3 - LA FACTURATION

- Automatisée avec le logiciel de pesée SULO
- Au nom des 3 communautés de communes et 2 communes
- À partir du 1^{er} janvier 2009, après 6 mois de pesée expérimentale
- TROIS parts : Tarifs 2010
 - **Part fixe** au producteur : ménages et autres variable selon le type de producteurs : 52 € / an et ménage en 2010
 - **Part à la levée** proportionnelle au volume du bac :
 - $1,10 \times 140/180 = 0,86$ € pour un 140 litres et moins
 - $1,10$ € par levée pour un 180 litres
 - $1,10 \times 240/180 = 1,47$ € pour un 240 litres.
 - $1,10 \times 340/180 = 2,08$ € pour un 340 litres
 - $1,10 \times 770 \times 180 = 4,70$ € pour un 770 litres
 - **Part au poids** : 0,21 € Kg en 2010



SICOTRAL



NON MENAGES

- **1 part** pour les résidences secondaires et gîtes sauf pour le gîte Biquet à St

Julien

- **1 part** pour les chambres d'hôte + **0,25 part** par chambre supplémentaire

- **1 part** par artisan, petit commerçant, agriculteurs et entreprise, dancing, jusqu'à 5 salariés et 2 parts au-delà **sauf**

3 parts pour les boucheries charcuterie traiteur, boulanger pâtissier,

2 parts pour un garage, un bar – tabac- presse

3 parts pour les hôtels restaurants - **1 part** par centre SDIS Pompiers

-**1 part** pour les notaires, médecin, pharmacie, dentiste, infirmier, Kiné, orthophoniste, ...**mais 2 parts** par cabinets à plusieurs praticiens (dentistes, vétérinaires, médecins,...) et les maisons médicales

-**2 parts** par banque

- **1 part** pour les Trésoreries, DVIS, CLIC, Communauté de Communes, gendarmeries, et autres administrations

-**1 part** pour les petits bureaux postaux ou points postaux

- **3 parts** pour Les Postes de Dompierre et Darney

- **2 parts** pour les Centres Routiers du département

-**1 part** par atelier privé de distillation

1 part par école + **0,25 part** par classe supplémentaire

- **1 part** par site de Halte garderie facturée à la ComCom. Les communes accueillantes mettant à disposition un bac commun à la salle des fêtes prennent en charge le poids et les levées

-**2 parts** pour la crèche de Ville Sur Illon



- **1/10 de part** par élève de collèges et cantine primaire confectionnant les repas
 - **1 part** de 1 à 25 élèves mangeant et 2 parts au delà pour les cantines ne confectionnant pas les repas des cantines primaires
 - 20 parts** pour Eco marché de Dompierre et l'Intermarché de Darney
 - 1 part** pour le camping de Darney
 - 8 parts** pour ECOLONIE de Hennezel
 - 1/2 part** par pensionnaire de l'ESAT Porte de la Forêt + **3 parts** pour le restaurant + **2 parts** pour la jardinerie
 - 1/2 part** par pensionnaire pour l'IFRO, l'EFFEULLY et l'EAU VIVE
 - 1/2 part** par pensionnaire de maisons de retraite
 - 1 part** pour les salles polyvalentes ou des fêtes de moins de 99 personnes et 2 parts à partir de 100 compris.
 - Commune comprenant Secrétariat + ateliers communaux + cimetièrre :
De 0 à 100 habitants : 1 part
De 101 à 200 habitants : 2 parts
De 201 à 400 habitants : 3 parts
De 401 à 1000 habitants : 4 parts
Au dessus de 1001 habitants : 5 parts
- Référence : Population DGF du dernier recensement connu.



SICOTRAL



4 - LES ETAPES

- 13 Décembre 2006 : prise de décision du Syndicat
- 22 mars 2007 : attribution du marché du camion avec pesée
- Juillet 2007 envoi d'un courrier à tous les producteurs **avec une étiquette autocollante** à poser sur le bac
- et articles dans la presse
- 17 octobre 2007 Mise à disposition du logiciel SULO
- 22 octobre 2007 Début de la pose des 6 000 puces en régie et mise en place des premières actions complémentaires.
- 7 mars 2008 : Arrivée du nouveau camion de pesée (19 T)
- 17 avril 2008 Début des premières pesées
- Courrier de décembre 2008
- 1^{er} janvier 2009 : Début de la facturation au poids



5 -LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES

Les 3 R : Réutiliser, Réparer Recycler

1. Communication
2. Prévention Réduction dont compostage
3. Tri valorisation

COMMUNICATION en 2008

- Courrier à chaque producteur
- Distribution d'un livret et prise de contact lors de la pose des puces
- Articles dans la presse
- Passage à la TV : FR3 et images Plus et
- Passage à la radio : Fréquence Magnum
- Informations par les mairies
- Réunions dans les communes par groupe de 3 ou

4





PREVENTION - REDUCTION

- Mise en place d'une opération RECUP mensuelle dans deux déchetteries avec deux associations caritatives l'AMI d'Epinal et l'ABRI de Pouxeux
- Opération d'achats groupés de composteurs
- Mise en place d'un site de démonstration du compostage avec suivi d'une animation avant acquisition d'un composteur à prix réduit
- Opération foyers témoins.







SICOTRAL



Charte d'utilisation des composteurs

Opération 2008

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Téléphone : Mail :

Nombre de personnes composant le foyer :
 Superficie précise du jardin (potager, pelouse, arbres, etc.) : m²

Prends possession de :
 1 composteur en (plastique ou bois) d'un volume de litres
 1 composteur en (plastique ou bois) d'un volume de litres

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'obtention (ci-dessous) des composteurs à prix réduit, je conserve un exemplaire de la charte d'utilisation des composteurs en ma possession.

Je m'engage à :

- Réserver l'utilisation du composteur à mon habitation située dans une commune adhérente au SICOTRAL
- Utiliser le composteur pour les biodéchets produits sur mon lieu d'habitation
- Suivre les indications consignées dans le guide pratique du compostage qui m'est remis gratuitement
- Répondre à toutes les questions qui pourraient être posées concernant le composteur, son utilisation ainsi que la fabrication de mon compost. Les évaluations auront lieu par courrier, par téléphone ou par visite d'un agent du SICOTRAL à mon domicile.

Le SICOTRAL s'engage de son côté à :

- Me fournir un composteur à prix réduit
- Me fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers des réunions d'information et du guide du compostage qui m'est fourni
- A répondre à mes interrogations concernant la pratique du compostage

L'acquéreur Date et signature	Le SICOTRAL Le président
----------------------------------	-----------------------------



TRI VALORISATION

- Renforcement du parc de bornes d'apports volontaires : un jeu de quatre conteneurs (verre, papier – carton, plastique, métallique) par tranche de 150 habitants.
- Augmentation de la fréquence de vidage.





SICOTRAL



6 - RESULTATS 2007 2008 et 2009

Pourquoi ?

Les étapes

Les actions

Les résultats



OMR	2007	2008	2009
Janvier	268,84	199,50	113,38
Février	227,70	158,04	97,88
Mars	245,04	163,32	96,14
Avril	254,42	183,84	122,82
Mai	267,06	177,20	113,10
Juin	266,82	194,50	126,04
Juillet	296,94	210,02	132,54
Août	309,38	192,34	120,54
Septembre	248,62	206,48	124,12
Octobre	270,14	179,74	117,30
Novembre	215,10	154,14	109,08
Décembre	188,48	151,16	103,70
Total	3058,54	2170,28	1 377,44
Kg/habMunicipal	251	178	109

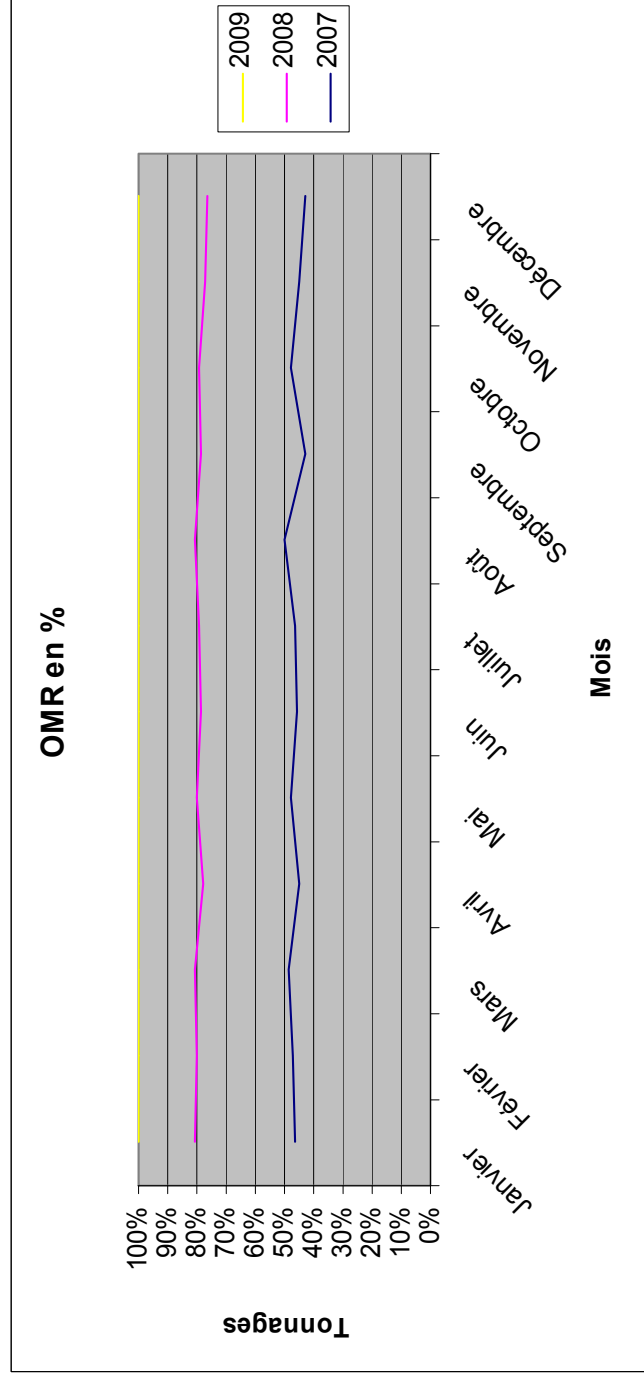
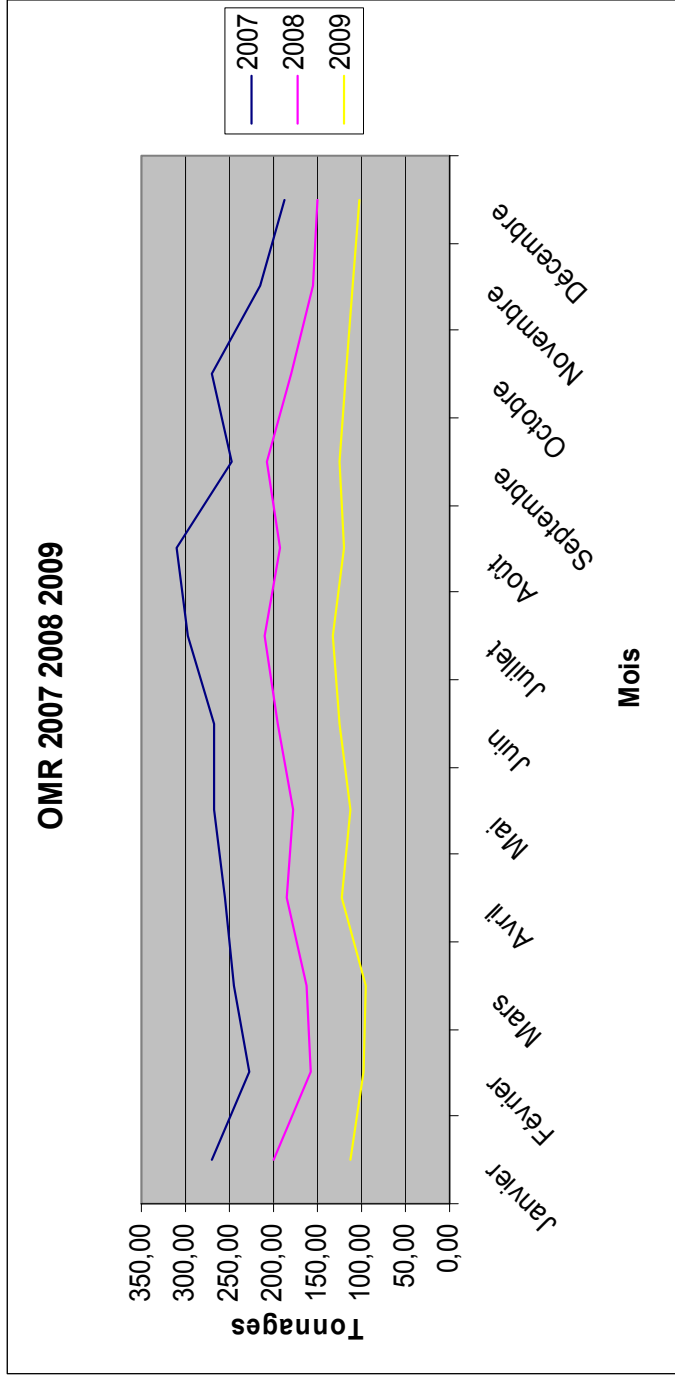
- 55 % /2007

PEDMA	2007	2015	2020
VOSGES	296 kg/hab	239 kg/hab	215 kg/hab





SICOTRAL

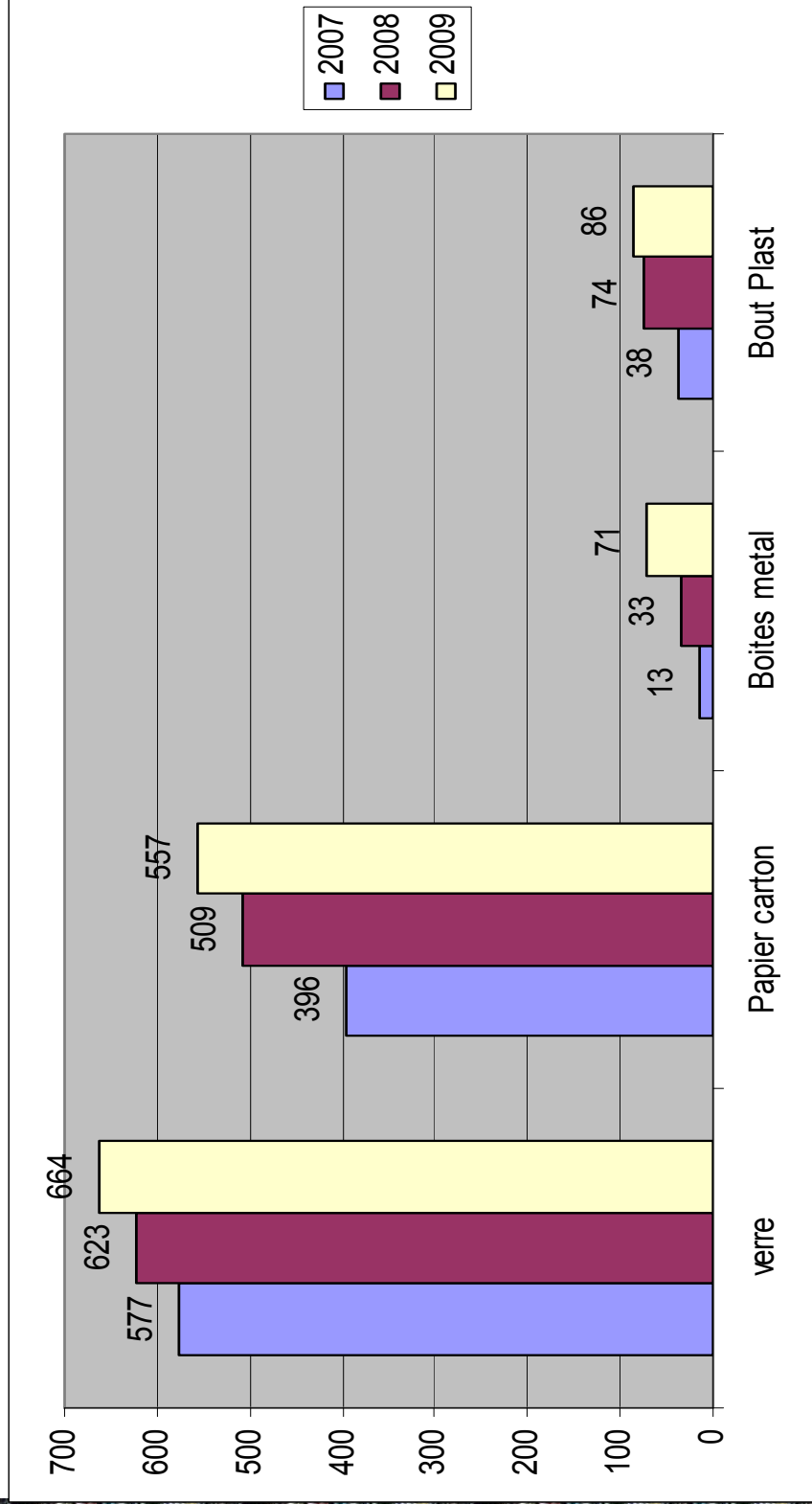




SICOTRAL



VERRE	PAPIER CARTON			Boîte métal			Bouteilles Plastiques					
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009			
576,9	623,6	635	635	396	509	558,1	12,7	33,1	69,4	38	74	69,82
			10%			41%			445%			84%





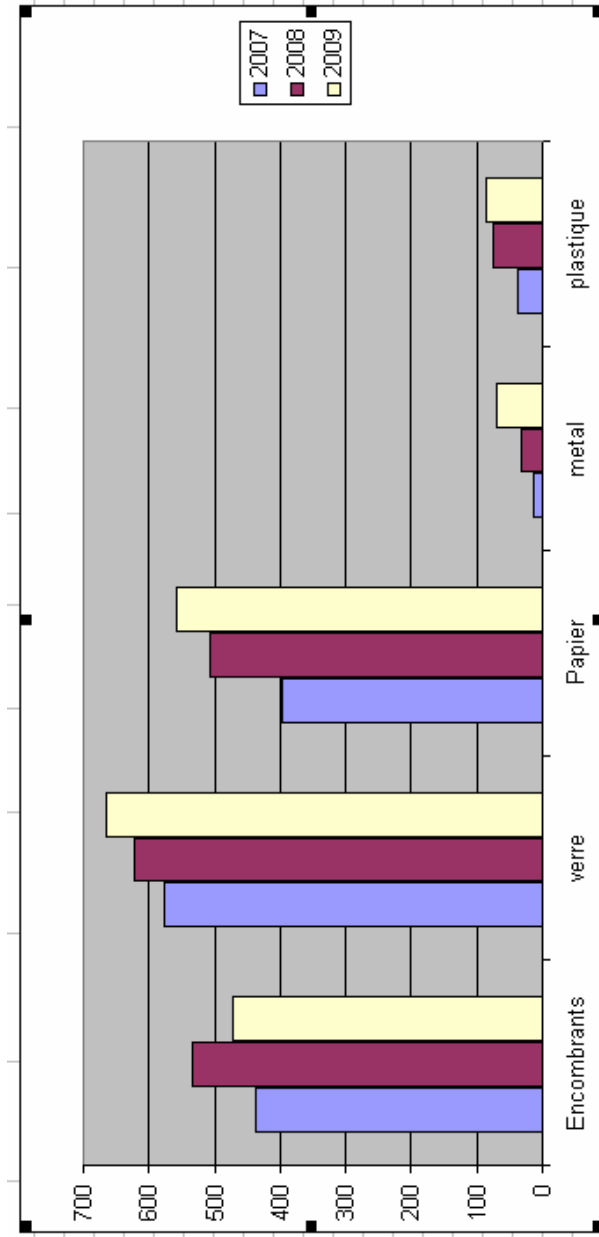
SICOTRAL



Encombrants Non METALLIQUES et NON BOIS

DARNEY DOMPAIRE MONTTHUREUX depuis 2008

	2007	2008	2009	2010
Janvier	30,68	69,48	19,08	
Février	48,84	35,40	30,68	
Mars	31,00	46,48	42,58	
Avril	49,14	42,06	51,36	
Mai	30,08	39,78	31,94	
Juin	51,72	38,12	55,42	
Juillet	34,64	68,57	45,01	
Août	46,72	35,38	50,60	
Septembre	35,96	64,22	36,68	
Octobre	45,32	24,39	30,68	
Novembre	34,12	31,74	21,80	
Décembre	0,00	37,48	27,12	
Total	438,22	533,10	444,12	





SICOTRAL



		Cout 2009/ tonne			
En tonnes	2007	2008	2009	traitement	collecte
Porte à porte	OMR	3058	2170	1377	124,00
	verre	577	623	654	-30,00
COLLECTE	Papier carton	396	509	544	-38,00
SELECTIVE	Boites métal	13	33	76	-66,00
	Bout Plast	48	74	92	434,00
	Cartons	15	50	103	
	E. métalliques	23	50	201	
	Bois	190	240	298	0,00 de hon
	Gravats	378	375	60	valorisés en 2009
	D. verts	380	320	170	
Déchetterie	Encombrants	438	564	442	124,00
	D3E	0			
	DMS DTQD				
	total	5473	5004	4202	
	en kg	251	178	109	
OMR /hab			63	64	14

Si signe - , recette



SICOTRAL



En kg par habitant et an	2007	2009	Différence	Pourcentage
OMr	235	107	-128	100 %
Déchetterie (hors gravat et drms)	82	115	33	25 %
Collecte sélective	77	110	33	25 %
TOTAL	394	332	-62	50 %

Tableau : évolution entre 2007 et 2009 de la quantité d'OMr et des apports en déchetterie et en point d'apport volontaire en kg par an et par habitant.

. Les 50 % restant 62 kg, représentent les actes de prévention de la production de déchets effectués par les citoyens :

- compostage domestique : 30% du poids soit 100kg/an et hab
- récupération
- éco-achats



Les effets de la redevance incitative

- * Réduction des tonnages d'OMR de 55 % due à
 - un meilleur tri valorisation
 - une réduction des déchets dont le compostage domestique
- * Une augmentation des collectes sélectives
- * Une augmentation des tonnages en déchèteries : déchets verts, D3E, bois, gravats, pas des encombrants (consignes et vigilance)
- * Une réduction conséquente de la redevance incitative pour ceux qui font des efforts de tri valorisation et réduction des déchets.



Les dérives constatées de la redevance incitative sur le SICOTRAL

- Les indésirables dans les CAV plastiques donc augmentation du taux de refus
- Les sacs d'OMR déposés dans les poubelles des aires de repos et les points de regroupement des bacs des HLM du Grand Jardin à Darney
- Le brûlage des plastiques dans les chaudières à bois



CONCLUSION

La règle des trois R

La hiérarchie des stratégies

- Réduire ou Prévention;
- Réutiliser et Réparer
- Recycler dont composter
- Stocker les plastiques non encore recyclés
- Brûler le reliquat dans les chaufferies industrielles



Contact Inddigo

Xavier Garcia

06 88 22 35 20



REDEVANCE INCITATIVE

*4emes rencontres techniques
de l'Observatoire Déchets de la
Saône et Loire*



**22 octobre 2009
A Mâcon**



Redevance Incitative

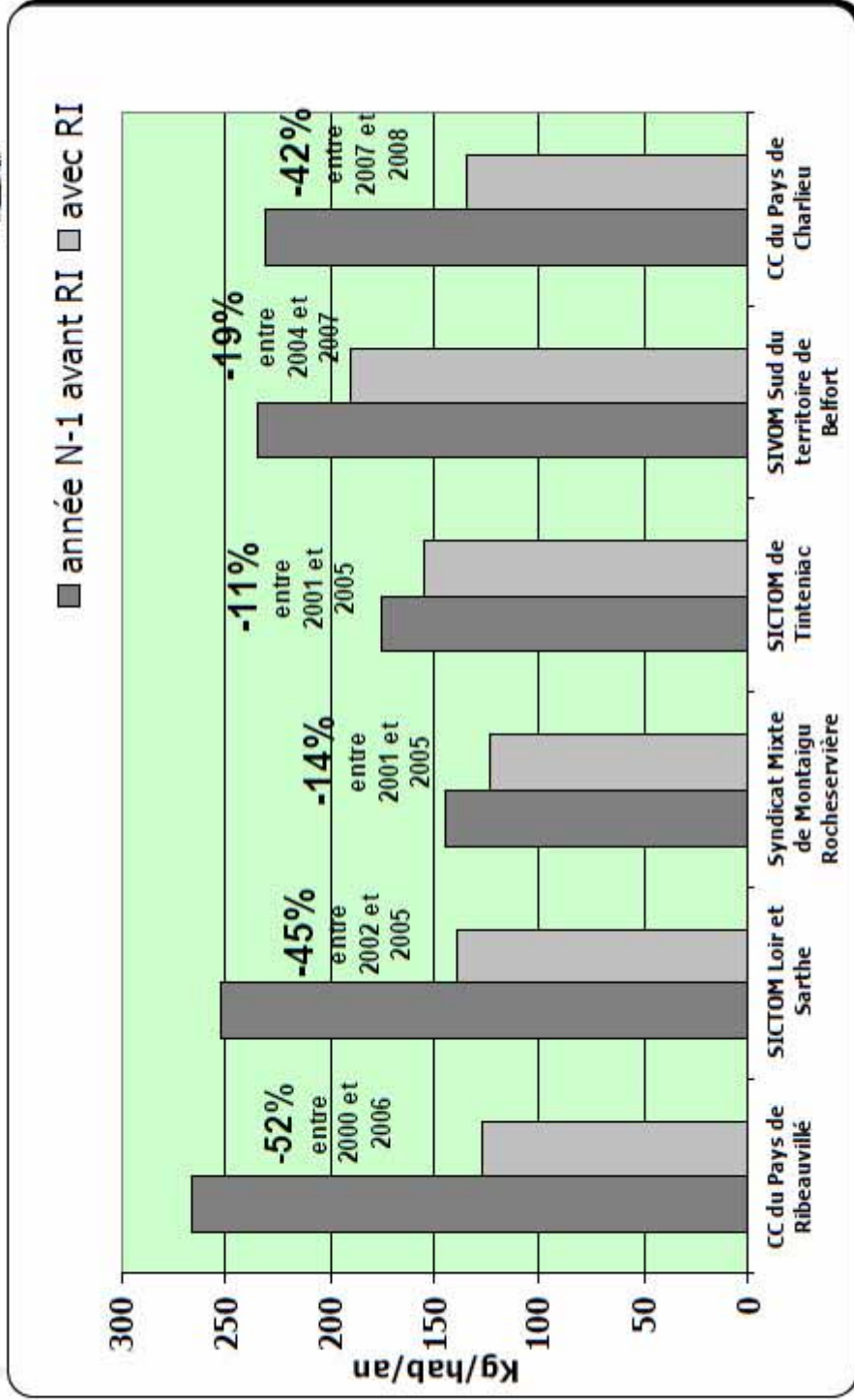
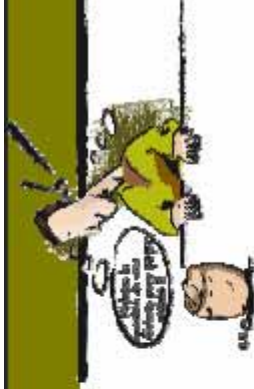
Les effets d'une redevance incitative constatés en France sur les tonnages



- Réduction des tonnages d'OMR : de - 10% à - 50%
 - ➔ due à la prévention, au tri et à la mise en place du compostage individuel
- Augmentation des tonnages de CS : + 10% à + 60 % (fonction des performances de départ !)
- Augmentation des tonnages en déchèterie (encombrants, déchets verts)

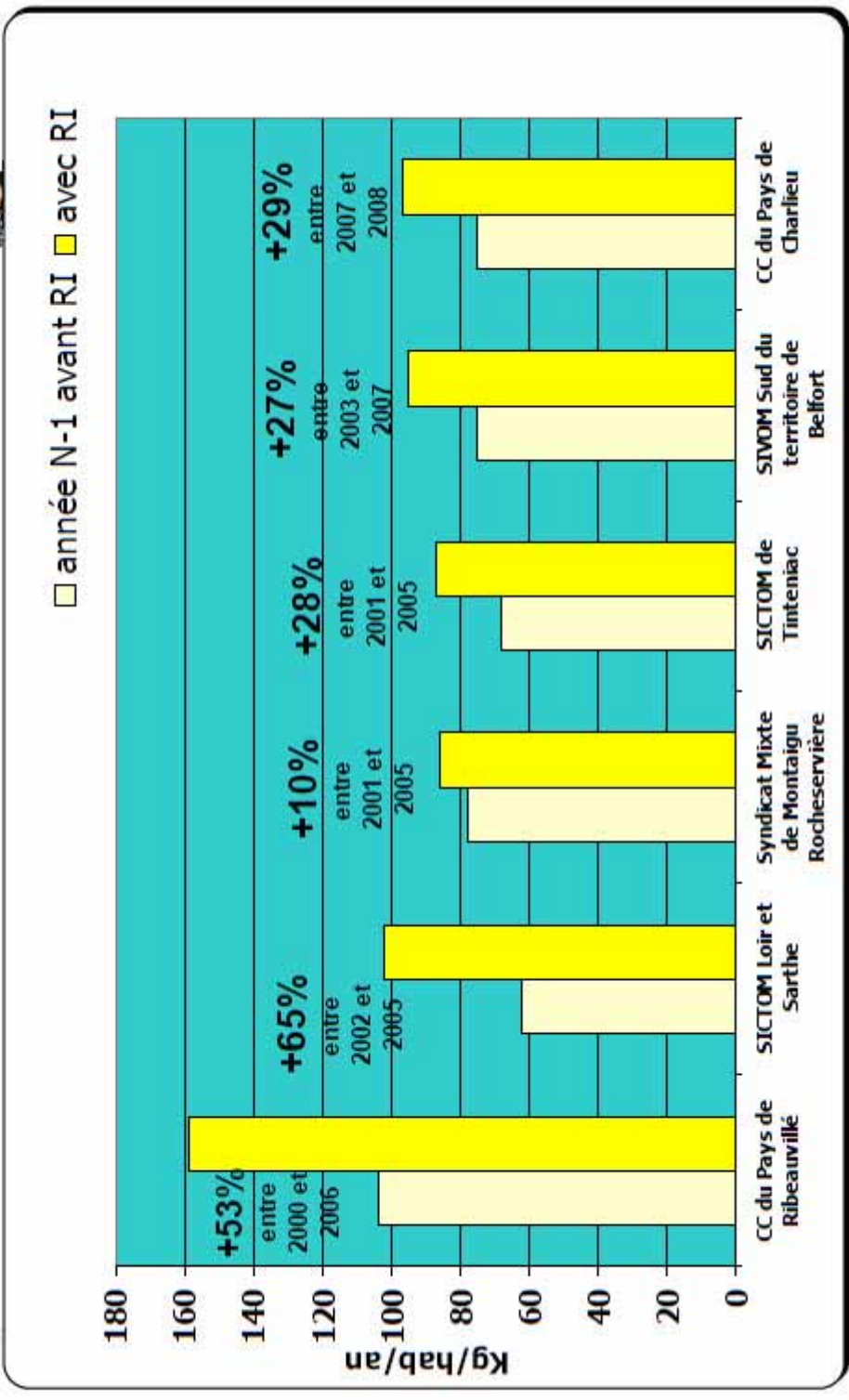


Les effets constatés sur les tonnages : évolution des OMR



Les effets constatés sur les tonnages recyclables (verre+emballages)

Incitative



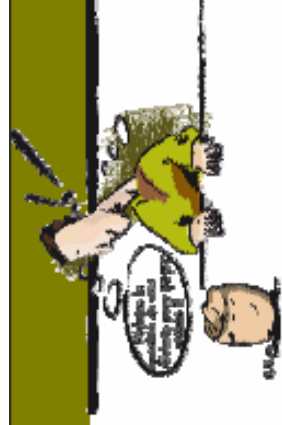
Les effets d'une redevance incitative constatés en France sur les coûts



- Transfert de charges des OM vers la collecte sélective,
- Impact bénéfique sur les soutiens et recettes de valorisation,
- Coûts de gestion moins importants : la charge de facturation et des impayés reste en dessous des 8 % de prélèvement par le Trésor Public dans le cadre d'un financement par la TEOM,
- Une maîtrise des coûts sur le moyen terme, dans certains cas une baisse par rapport au scénario « ne rien faire »



redavance Incitative



Les limites de la redevance incitative

- La RI est moins opérante pour les usagers disposant de contenants mutualisés (dans certains cas de l'habitat collectif et des points de regroupement)
- Elle ne tient pas compte des revenus (notamment pour les gros foyers à revenus modestes)
- Fonction que des OMR, elle n'est pas incitative sur les déchets occasionnels allant en déchèterie



Redevance incitative



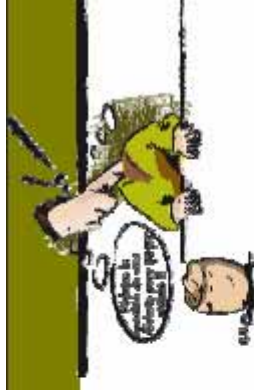
Les dérives possibles de la redevance incitative

- Les dépôts sauvages, les brûlages domestiques
- Le « tourisme » des déchets: transfert des déchets vers les collectivités voisines
- L'augmentation du taux de refus
- Les variations importantes de sa facture au démarrage
- Le déséquilibre budgétaire



Les conseils primordiaux pour une réussite

- Communiquer et porter politiquement le projet,
- Donner à l'usager les moyens du tri et de la prévention,
- Mettre les contrats en cohérence avec le projet,
- Travailler en partenariat avec les trésoreries,
- Bien préparer en amont le fichier des redevables,
- Se doter de moyens humains suffisants,
- Bien dimensionner la structure du tarif.



En guise de conclusion...



- Un levier efficace de prévention des déchets
- Une piste potentielle de maîtrise des coûts
- Un dispositif adapté pour les collectivités de taille moyenne

Un vrai projet participant au développement durable...
à condition de bien le préparer

